

Initiatives ministérielles

Au Québec, il y a eu réclamation de biens. D'après les témoignages que nous avons eus du Québec, il n'y a pas eu de réduction brutale du crédit. Au Québec, les frais de crédit ne sont pas plus élevés qu'en Ontario ou qu'ailleurs au Canada à cause de la réclamation de biens.

Dieu du ciel, ne me dites pas que 61 millions de dollars sur un portefeuille de prêts de plusieurs milliards vont créer une contraction du crédit. Je ne le crois pas du tout. Pas du tout.

Nous avons dit aussi que nous voulions accélérer les versements aux travailleurs. Nous avons proposé de passer à quatre semaines ou moins au lieu des six semaines dont le ministre parlait dans son plan de protection salariale. Nous avons donc répondu à la demande du Congrès du travail du Canada en prévoyant la création d'un fonds par le surintendant des faillites.

En fait, il pourrait accroître les frais d'administration des faillites et combler avec cet argent le manque à gagner des travailleurs. Nous avons prévu 3 000 \$ au lieu de 2 000 \$ dans le cas des faillites, et 1 500 \$ pour les abandons.

Je suis déchiré dans la mesure où d'une part je veux que la loi sur la faillite soit modifiée et améliorée, mais, d'autre part, je ne suis pas prêt à sacrifier les intérêts des travailleurs dans les cas de faillites ou d'abandons.

Je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «Que» pour les remplacer par ce qui suit:

Que la Chambre refuse d'étudier en deuxième lecture le projet de loi C-22, loi édictant la Loi sur le recouvrement des créances salariales et modifiant la Loi sur la faillite et d'autres lois en conséquence, qui a pour but d'imposer encore une autre taxe aux entreprises canadiennes.»

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis prêt à rendre une décision au sujet de l'amendement proposé par le député de Dartmouth.

Après y avoir réfléchi, la présidence juge que l'amendement présenté par le député est irrecevable. Je renvoie le député à la sixième édition de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, au commentaire 671(4).

4) L'amendement qui constitue un rejet pur et simple du principe du projet de loi peut être contesté.

[Français]

La Présidence va prendre en délibéré l'amendement proposé par l'honorable député de Nickel Belt.

[Traduction]

M. Cooper: Monsieur le Président, j'espère que vous n'écourterez pas la période de dix minutes réservée aux questions et aux observations, mais nous en avons discuté, et vous verrez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour l'adoption de la motion suivante. Je propose:

Qu'à la fin du temps alloué à l'examen des affaires émanant des députés aujourd'hui, la Chambre suspende ses travaux pour la seule fin de recevoir un message pour accorder la sanction royale au projet de loi C-40, Loi prévoyant le maintien des services postaux, plus tard aujourd'hui, et qu'après la sanction royale, une fois de retour à la Chambre, le Président ajourne la Chambre jusqu'au mercredi 30 octobre 1991, à 14 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il reste deux minutes pour les questions et les observations.

Je vais essayer d'être le plus efficace possible. Je veux faire quelques remarques sur les deux discours que nous venons d'entendre, particulièrement sur cette prétendue augmentation du nombre de faillites dont les députés ont parlé. Les chiffres publiés vendredi révèlent le contraire. En ce qui concerne les faillites commerciales, les chiffres pour septembre indiquent une baisse de 9 p. 100 par rapport au mois d'août. On constate aussi une baisse de 1 p. 100 comparativement à il y a douze mois. Ainsi, même si la situation n'est pas rose, on constate une nette amélioration par rapport à l'an dernier.

Le député de Dartmouth a demandé pourquoi on présentait ce projet de loi après une récession aussi grave. Je lui mentionnerai les noms de quelques-uns de nos ministres qui ont essayé de présenter une telle mesure législative: le député de Quadra a essayé, l'hon. Ron Basford a essayé, l'hon. Robert Andras a essayé, le député de Windsor-Ouest a essayé, de même que le député de Papineau—Saint-Michel. On peut donc poser la ques-